



PRÉPARER UNE EXCURSION

Guide du visiteur de l'arrière-pays

PARC NATIONAL DU CANADA BANFF



Vous avez choisi un endroit extraordinaire pour vivre une expérience dans l'arrière-pays. Le plus ancien parc national du Canada recèle des paysages sauvages à couper le souffle. Au cours de votre randonnée dans l'arrière-pays, vous aurez l'occasion d'explorer des trésors naturels, privilège réservé à un petit pourcentage des visiteurs du parc national Banff. Un vaste éventail d'activités s'ouvrira à vous dans ce parc où l'on trouve plus de 1 500 km de sentiers, 50 emplacements de camping d'arrière-pays, deux refuges de sentiers, quatre auberges de l'arrière-pays, plusieurs refuges alpins, deux pourvoyeurs de services équestres et de nombreux guides autorisés.

Les visiteurs de l'arrière-pays ont la responsabilité très particulière de minimiser l'impact de leur passage sur le riche patrimoine naturel et culturel du parc.

Ce guide vous aidera à planifier un séjour agréable et sans danger, tout en conservant le milieu naturel du parc dans un état aussi sain que possible.

Bonne excursion!



Canada

SUR LES SENTIERS

Ce qu'il faut savoir

Le parc national Banff offre tout un éventail d'expériences dans l'arrière-pays. Dans les endroits les plus fréquentés et les plus accessibles, vous pourriez trouver des sentiers bien entretenus et des campings désignés dotés de toilettes sèches, de tabliers de tente, de câbles à provisions, de tables de pique-nique rustiques et de grilles de foyer de métal, là où les feux sont permis. Vous devez camper aux emplacements de camping rustique désignés ou loger dans les refuges inscrits sur votre permis d'accès à l'arrière-pays.

Dans les secteurs reculés du parc, les sentiers ne sont pas aussi bien entretenus, et les randonneurs doivent être prêts à faire du camping sauvage (moyennant certaines restrictions). Vu la rareté des ponts, vous aurez à traverser des cours d'eau à gué, et peut-être à recourir à des techniques d'orientation. Vous aurez cependant l'occasion de goûter à la solitude puisqu'on trouve peu de traces de présence humaine dans les endroits éloignés.

Partager les sentiers



Dans certains secteurs du parc, les randonneurs pourraient avoir à partager les sentiers et les terrains de camping avec des cavaliers et des cyclistes. En respectant les autres, vous réduisez grandement les risques de conflits. Vous planifierez peut-être votre séjour de sorte à éviter autant que possible des rencontres avec d'autres groupes de visiteurs. À noter que les sentiers fréquentés par les pourvoyeurs de services équestres sont parfois boueux.

Refuges de sentier et auberges de l'arrière-pays

Il y a des refuges rustiques au lac Egypt et au ruisseau Bryant. Vous pouvez les réserver de la même manière que les emplacements de camping en payant un supplément lorsque vous vous procurez votre permis d'accès à l'arrière-pays. Les auberges de l'arrière-pays qui sont tenues par des entreprises commerciales sont mieux équipées que les refuges, et il faut s'adresser aux entreprises pour faire une réservation.

Où aller?

Les idées d'excursion qui figurent à l'endos du présent guide constituent un bon point de départ pour choisir une randonnée. Vous pouvez vous procurer des guides détaillés sur les sentiers de même que des cartes topographiques auprès des Amis du parc national Banff (voir la section *Autres ressources*).

Les activités des centres d'accueil de Parcs Canada sont là pour vous informer sur l'état des sentiers et vous faire part des avertissements et des avis de fermeture en vigueur de même que de vous donner d'autres renseignements essentiels.

Quand partir?

La saison de randonnée va habituellement de mai à octobre. De la mi-mai à la fin juin, de nombreux cols sont toujours enneigés et la plupart des sentiers ne sont accessibles qu'à basse altitude ou sur les versants les plus secs, d'orientation sud. Les sentiers sont normalement plus boueux au printemps. Vers la mi-juillet, la plupart des cols sont habituellement accessibles.

Même si le temps est généralement plus sec de septembre à octobre, il fait plus froid et les chutes de neige sont plus fréquentes, surtout en altitude. Il est impossible de prévoir le temps qu'il fera dans les montagnes. Attendez-vous à de la pluie ou à de la neige en tout temps, particulièrement en altitude. À 1 500 m, il n'est pas rare que le mercure descende au point de congélation, même en été.

Transportation

Sans véhicule, il peut être difficile de se rendre aux points de départ des sentiers. Il y a peu de services de transport en commun qui peuvent vous emmener jusqu'aux sentiers en périphérie des grands centres. Le personnel des centres d'accueil peut vous aider à vous renseigner sur les diverses options qui s'offrent à vous.

Permis d'accès

Quiconque souhaite passer la nuit dans l'arrière-pays du parc national Banff doit se procurer un **permis d'accès à l'arrière pays**. Ce permis indique les terrains de camping que vous pourriez utiliser de même que le nombre de personnes et de tentes dans votre groupe.

Il vous faudra également un **laissez-passer de parc national** pour l'accès aux parcs nationaux. Un permis de pêche de parc national est obligatoire pour la pêche sportive, et un permis de pâturage si vous vous déplacez à cheval.

Réservations

Vous pouvez réserver des emplacements de camping et des refuges dans l'arrière-pays jusqu'à trois mois à l'avance, par téléphone ou en personne, à l'un des centres d'accueil du parc ou au Centre de services de Calgary. Il est recommandé de réserver pendant la période d'affluence, soit juillet et août.

Si vous recevez votre permis d'accès à l'arrière-pays par la poste ou par télécopieur, adressez-vous à l'un des centres d'accueil du parc avant la date de votre départ pour connaître l'état des sentiers et obtenir les avis de fermeture en vigueur et d'autres renseignements pertinents.

Les permis d'accès à l'arrière-pays et les frais de réservation servent à défrayer une partie des coûts de l'entretien des sentiers et des emplacements de camping, de la construction des ponts, et de la prestation de services de secours dans l'arrière-pays et d'autres services qui contribuent à procurer aux visiteurs une expérience mémorable dans les parcs nationaux.

Service d'inscription volontaire

Si vous prévoyez vous adonner à une activité dans l'arrière-pays, quelle qu'elle soit, et que vous ne connaissez personne dans la région à qui confier les détails de votre excursion, vous pouvez vous inscrire au registre des activités à risque, en personne au moment d'acheter votre permis d'accès à l'arrière-pays. Vous serez ainsi assuré que, si vous n'êtes pas de retour à la date et à l'heure inscrites, on partira à votre recherche. Vous devez vous présenter à un centre d'accueil dès votre retour ou, si le centre est fermé, vous devez communiquer avec le bureau des gardes de parc, au 403-762-1470.



Cuisson et feu de camp



Les feux de camp sont un luxe dans les montagnes; veuillez donc emporter un réchaud. Il est interdit de faire des feux dans certains secteurs de l'arrière-pays (voir la carte à l'endos). Faites de petits feux et ne vous servez que de branches mortes. Aux emplacements désignés, **les feux ne sont permis que dans les foyers en métal**. Ne laissez pas votre feu sans surveillance, et éteignez-le complètement avant de partir.

Eau et savon

Faites votre toilette et lavez la vaisselle à une bonne distance des lacs, des ruisseaux et des rivières, et servez-vous du moins de savon possible. Même les savons biodégradables polluent l'environnement. Lorsque vous faites la vaisselle, filtrez les petits morceaux d'aliments et rapportez-les avec vos déchets. Videz les eaux ménagères sur le sol, et répandez-les sur une grande surface, à bonne distance des points d'eau et des emplacements de camping.

Déchets humains

Dans la mesure du possible, servez-vous des toilettes sèches. S'il n'y en a pas dans les environs, choisissez un endroit à l'écart de sentiers et des emplacements de camping et à au moins 70 m des points d'eau. Creusez un trou de 12 à 16 cm de profondeur au moyen d'une branche, du talon de votre botte ou d'une petite truelle. Vous devez atteindre la couche de sol foncé, celle qui est bioactive. Remplissez ensuite le trou avec la terre, sans tasser. Utilisez le moins de papier hygiénique que possible. Rapportez tous les produits d'hygiène féminine.

Déchets

Vous devez remporter tout ce que vous apportez. La loi vous tient responsable de tout ce que vous apportez avec vous dans l'arrière-pays, y compris de vos déchets. En plus de gâcher le paysage, les déchets sont dangereux. Les animaux peuvent se blesser s'ils fouillent dans les déchets que vous avez laissés derrière vous. Ne jetez pas vos déchets dans les toilettes sèches car cela pourrait attirer les animaux.

Règles essentielles

- ✓ **Choisissez une excursion** qui conviendra le mieux à votre groupe, selon les capacités et l'expérience des membres, leurs intérêts, l'équipement et le temps dont vous disposez.
- ✓ **Les groupes ne doivent pas comporter plus de 10 personnes.**
- ✓ **Familiarisez-vous avec le sentier** que vous avez choisi. Utilisez des guides de référence de même que des cartes topographiques, que vous pouvez vous procurer auprès des Amis du parc national Banff.
- ✓ Vous pouvez **réserver** des emplacements de camping jusqu'à trois mois à l'avance, moyennant des frais de réservation (non remboursables). Réservez tôt dans les campings très fréquentés.
- ✓ **Obtenez votre permis d'accès à l'arrière-pays** à l'un des centres d'accueil du parc.
- ✓ **Renseignez-vous sur les conditions** avant votre départ. Procurez-vous les bulletins sur la météo et sur l'état des sentiers et des routes aux centres d'accueil du parc de même qu'à notre site Web (voir la section Sources d'information).

- ✓ **Soyez prêt** à assurer votre autosuffisance si le temps devient inclement ou que les conditions changent rapidement – emportez du matériel de camping adéquat et habillez-vous en conséquence.

- ✓ **Emportez** un réchaud et du combustible pour faire la cuisine.

- ✓ **Informez un ami ou membre de la famille responsable** de vos plans d'excursion, ou inscrivez-vous au registre des activités à risque.

- ✓ **Consultez le kiosque au point de départ du sentier** avant d'entreprendre votre randonnée pour obtenir de précieux renseignements.

Ressources naturelles ou culturelles

Veuillez laisser les roches, les fossiles, les cornes, les bois, les fleurs sauvages, les nids et autres objets naturels ou historiques là où vous les trouvez pour que ceux qui vous suivent puissent en profiter également. Il est interdit de déplacer, d'endommager ou de retirer des ressources naturelles ou culturelles qui se trouvent dans les parcs nationaux.

Demeurez dans les sentiers

En prenant des raccourcis entre les sentiers, vous endommagez le sol et les plantes. Non seulement la vue est gâchée, mais les risques d'érosion s'en trouvent accrus. Il est d'autant plus important de demeurer dans les sentiers lorsque le sol est détrempé et qu'il peut facilement être endommagé de même que dans les milieux où la végétation est fragile comme en zone alpine.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon écologique de se déplacer dans l'arrière-pays : **Sans trace Canada, 1-877-238-9343, www.leavenotrace.ca**

À cheval

Attendez-vous à voir des chevaux puisque de nombreux sentiers du parc sont également accessibles aux adeptes de l'équitation. De plus, certains secteurs sont fréquentés par des pourvoyeurs de services équestres. Vous trouverez aux centres d'accueil du parc de l'information sur les excursions guidées à cheval d'une journée ou avec coucher offertes dans le parc. Consultez le Guide à l'intention des cavaliers ou adressez-vous au bureau des gardes de parcs de Banff pour planifier une excursion à cheval dans l'arrière-pays et pour vous renseigner sur les permis nécessaires de même que sur les droits qui s'appliquent.

Vélo

Le cyclisme n'est permis sur que les sentiers désignés à cet effet. Tous les autres sentiers du parc sont interdits aux vélos. Procurez-vous le *Guide du cycliste dans le parc national Banff* à l'un des centres d'accueil du parc.

SÉCURITÉ

Ne prenez pas de risques

C'est à vous qu'il revient d'assurer votre propre sécurité. Toutes les activités de plein air comportent une part de risque. Il faut être prudent et autonome. Que ce soit le chef de l'excursion ou vous-même, quelqu'un doit être familier avec les dangers naturels, savoir comment les éviter et être prêt à y faire face s'ils surviennent. Prévoyez la possibilité de prolonger la durée de votre excursion si les conditions climatiques devenaient très mauvaises ou si vous étiez confronté à tout autre danger naturel.

Eau

Le *Giardia lamblia* comme d'autres parasites de l'eau, sont transmis par les humains et certains animaux domestiques et animaux sauvages. Il peut se trouver dans n'importe quelle eau de surface et la contaminer. C'est pourquoi il est recommandé de faire bouillir l'eau, de la filtrer ou de la traiter.

Chien

Envisagez de laisser votre chien à la maison. Pour les animaux sauvages, le chien est une proie ou un prédateur, ce qui peut provoquer des confrontations et mettre votre sécurité en jeu. Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps dans les parcs nationaux, et ils ne sont pas permis aux refuges de l'arrière-pays.

Les animaux sauvages sont sauvages

Gardez toujours à l'esprit que les animaux sauvages peuvent être dangereux. N'importe quel animal peut devenir agressif s'il se sent menacé. Tenez-vous donc à une bonne distance, soit 30 mètres, de la plupart des animaux, et à au moins 100 mètres des carnivores comme des ours, des cougars et des loups.

Ours

Les personnes qui s'aventurent dans l'arrière-pays doivent faire attention aux ours noirs comme aux grizzlis. Pour savoir comment réduire les risques d'affrontement avec les ours, consultez le dépliant *Les ours et les gens : un guide sur la sécurité et la conservation sur les sentiers*, que vous pouvez trouver sur le site Web du parc. Vous pouvez également vous en procurer un exemplaire à l'un des centres d'accueil du parc.

Pêche

Il est permis de pêcher dans la plupart des lacs de l'arrière-pays quoique dans certains d'entre eux il faille remettre le poisson à l'eau. Pour s'adonner à cette activité, les pêcheurs doivent détenir un permis de pêche de parc national. Vous pouvez vous en procurer à l'un des centres d'accueil du parc ou aux divers points de vente de Calgary et de Banff où l'on vend du matériel de pêche. N'oubliez pas de vous procurer également le dépliant *Sommaire des règlements de la pêche sportive*; vous y trouverez des renseignements sur les dates de la saison de pêche, les restrictions concernant les appâts et les hameçons, ainsi que les limites de prises et de possession. Il arrive que Parcs Canada ferme certains lacs à la pêche pour permettre aux populations de poissons de se régénérer après une saison de pêche trop intense.

Gardes de parc de l'arrière-pays

Les gardes de parc patrouillent l'arrière-pays tout au long de l'année. Ils sont là pour vous aider en cas d'urgence, pour vous renseigner et pour veiller à la protection des ressources naturelles et culturelles du parc. Les gardes de parc que vous rencontrerez demanderont assurément de vérifier votre permis d'accès à l'arrière-pays et votre permis de pêche. Étant donné que leurs fonctions les amènent à parcourir de grandes distances, vous ne pouvez pas compter en trouver obligatoirement un en cas d'urgence. Vous devez être autonome.

Escalade, alpinisme et déplacements sur glacier

Si vous prévoyez faire de l'escalade ou de l'alpinisme, il serait bon que vous parliez de vos plans avec un garde de parc à Banff ou à Lake Louise. Puisque ces activités ont une part de risque, il est recommandé de s'inscrire au registre des activités à risque. Les alpinistes doivent obtenir un permis d'accès à l'arrière-pays pour bivouaquer dans les secteurs dépourvus de végétation. Le bivouac est assujéti à certaines restrictions. Le Club alpin du Canada gère plusieurs refuges d'alpinisme dans le parc national Banff. Pour en savoir davantage sur ces refuges ou pour faire une réservation, communiquez avec le Club alpin, au 403-678-3200, ou à www.alpineclubofcanada.ca

Sources d'information

Principales sources d'information

Permis d'accès à l'arrière-pays, service d'inscription volontaire (en personne uniquement), réservation sur les sentiers et renseignements :

Centre d'accueil de Banff
224, avenue Banff, Banff (Alberta)
Tél. : 403-762-1556; téléc. : 403-762-1551
Courriel : Banff.Trails@pc.gc.ca

Centre d'accueil de Lake Louise
Centre commercial Samson Mall, village de Lake Louise (Alberta) Tél. : 403-522-1264; téléc. : 403-522-1212 Courriel : LL.info@pc.gc.ca

Centre de services de Calgary, Parcs Canada
635-8 Avenue S.-O., 13e étage
Tél. : 403-292-4401

Autres sources d'information :

Site Web du parc national Banff
Information détaillée pour la planification d'une excursion : bulletins météo, rapports sur l'état des sentiers et des routes et bulletins d'avalanche www.pc.gc.ca/banff

Rapports sur l'état des sentiers : 403-762-1305
Bulletins météo : 403-762-2088.
Bulletins d'avalanche : 403-762-1460.

Alpinisme
Bureau des gardes de parc de Banff : 403-762-1470
Bureau des gardes de parc de Lake Louise : 403-522-1220

Amis du parc national Banff
Points de vente – guides, cartes topographiques et cartes de loisirs Tél. : 403-762-8918
www.friendsobanff.com

Vous poursuivez votre route au-delà des limites du parc?

Parcs et aires protégées de l'Alberta –Kananaskis Country Tél. : 403-678-5508
www.cd.gov.ab.ca/enjoying_alberta/parks/index.asp
Parcs provinciaux de la Colombie-Britannique – Bureau régional de Kootenay Tél. : 250-489-8540
www.env.gov.bc.ca/bcparks/index.html

EN CAS D'URGENCE, composez le 911 OU téléphone satellite : 403-762-4506

Les cellulaires ne fonctionnent pas toujours dans l'arrière-pays.

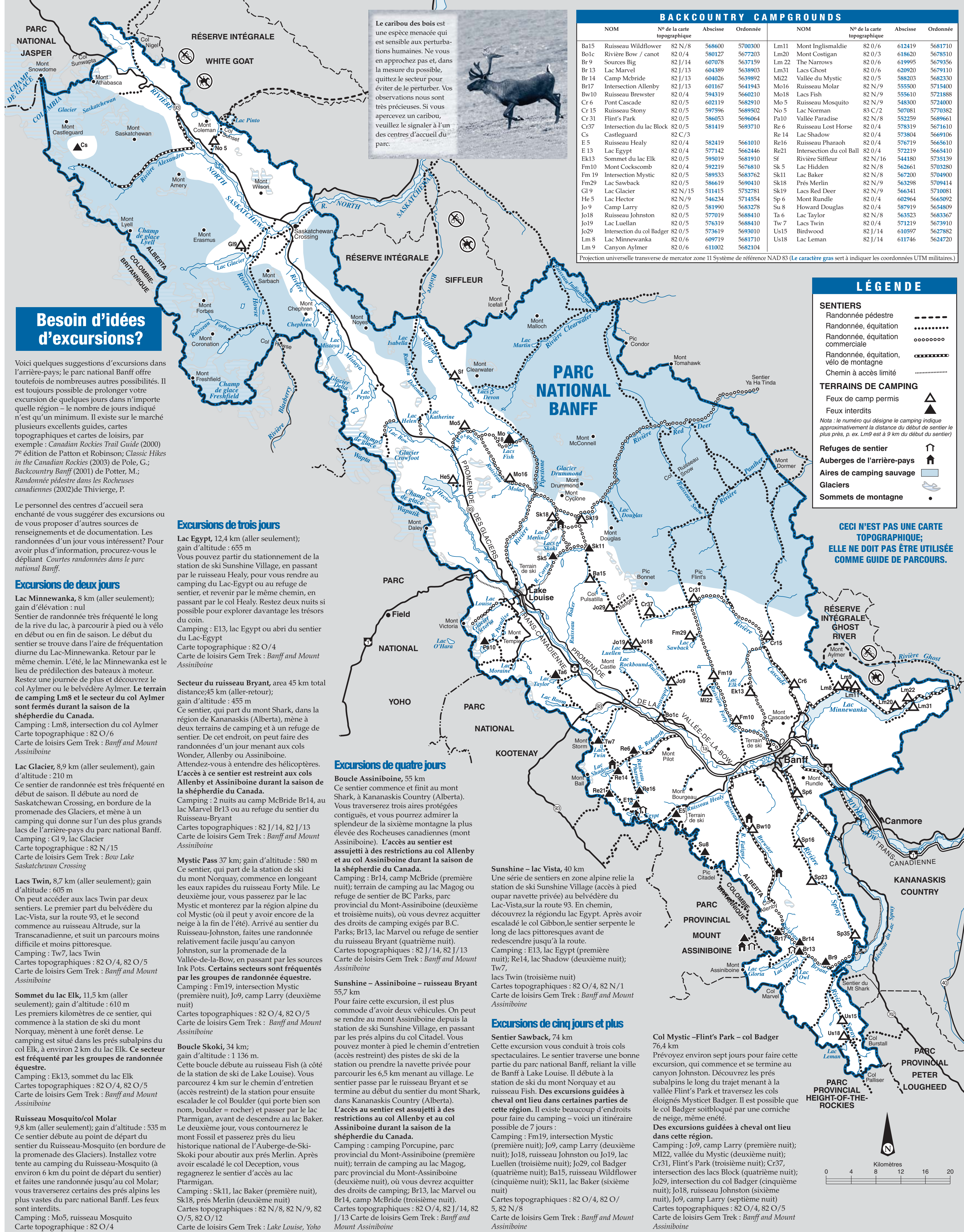


Gestion de l'activité humaine

L'expérience de la nature sauvage que procure le parc national Banff est sans pareille au monde. En raison toutefois de l'accroissement rapide de la population dans la région et de l'affluence prévue, il deviendra d'autant plus important de gérer l'activité humaine dans le parc, si l'on veut protéger justement cette expérience en pleine nature.

Les grizzlis sont des indicateurs de la santé d'un écosystème et, à ce titre, ils sont particulièrement sensibles aux perturbations humaines. Le parc national Banff contribue dans une grande mesure à la viabilité de la population de grizzlis dans le paysage régional. Les grizzlis femelles représentent le fondement d'une population en santé. Le parc abrite trois concentrations de grizzlis femelles : celle de Lake Louise, celle de la vallée Flint's Park et celle du cours intermédiaire de la Spray et du ruisseau Bryant. L'activité humaine sera assujéti à des mesures de gestion directe dans ces secteurs qui constituent un habitat essentiel, dans le but de permettre aux femelles de fourrager et d'élever leurs petits sans danger.

Le dialogue qui se poursuit auprès des intervenants et des utilisateurs de l'arrière-pays jouera un rôle important lors de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures de gestion de l'activité humaine.



Le caribou des bois est une espèce menacée qui est sensible aux perturbations humaines. Ne vous en approchez pas et, dans la mesure du possible, quittez le secteur pour éviter de le perturber. Vos observations nous sont très précieuses. Si vous apercevez un caribou, veuillez le signaler à l'un des centres d'accueil du parc.



BACKCOUNTRY CAMPGROUNDS									
NOM	N° de la carte topographique	Abscisse	Ordonnée	NOM	N° de la carte topographique	Abscisse	Ordonnée		
Ba15	Ruisseau Wildflower	82 N/8	568600	5700300	Lm11	Mont Inglismaldie	82 O/6	612419	5681710
Bo1c	Rivière Bow / canot	82 O/4	580127	5677203	Lm20	Mont Costigan	82 O/3	618620	5678510
Br 9	Sources Big	82 J/14	607078	5637159	Lm 22	The Narrows	82 O/6	619995	5679356
Br 13	Lac Marvel	82 J/13	604389	5638903	Lm31	Lacs Ghost	82 O/6	620920	5679110
Br 14	Camp McBride	82 J/13	604026	5639892	Mi22	Vallée du Mystic	82 O/5	588203	5682330
Br17	Intersection Allenby	82 J/13	601167	5641943	Mo16	Ruisseau Molar	82 N/9	555500	5715400
Bw10	Ruisseau Brewster	82 O/4	594319	5660210	Mo18	Lacs Fish	82 N/9	555610	5721888
Cr 6	Pont Cascade	82 O/5	602119	5682910	Mo 5	Ruisseau Mosquito	82 N/9	548300	5724000
Cr 15	Ruisseau Stony	82 O/5	597596	5689502	No 5	Lac Norman	83 C/2	507081	5770382
Cr 31	Flint's Park	82 O/5	586053	5696064	Pa10	Vallée Paradise	82 N/8	552259	5689661
Cr37	Intersection du lac Block	82 O/5	581419	5693710	Re 6	Ruisseau Lost Horse	82 O/4	578319	5671610
Cs	Castleguard	82 C/3			Re 14	Lac Shadow	82 O/4	573804	5669106
E 5	Ruisseau Healy	82 O/4	582419	5661010	Re16	Ruisseau Pharaoh	82 O/4	576719	5665610
E 13	Lac Egypt	82 O/4	577142	5662446	Re21	Intersection du col Ball	82 O/4	572219	5665410
Ek13	Sommet du lac Elk	82 O/5	595019	5681910	Sf	Rivière Siffleur	82 N/16	544180	5735139
Fm10	Mont Cockscomb	82 O/4	592219	5676810	Sk 5	Lac Hidden	82 N/8	562661	5703280
Fm 19	Intersection Mystic	82 O/5	589533	5683762	Sk11	Lac Baker	82 N/8	567200	5704900
Fm29	Lac Sawback	82 O/5	586619	5690410	Sk18	Près Merlin	82 N/9	563298	5709414
Gl 9	Lac Glacier	82 N/15	511415	5752781	Sk19	Lacs Red Deer	82 N/9	566341	5710081
He 5	Lac Hector	82 N/9	546234	5714554	Sp 6	Mont Rundle	82 O/4	602964	5665092
Jo 9	Camp Larry	82 O/5	581990	5683278	Su 8	Howard Douglas	82 O/4	587919	5654809
Jo18	Ruisseau Johnston	82 O/5	577019	5688410	Ta 6	Lac Taylor	82 N/8	563523	5683367
Jo19	Lac Luellan	82 O/5	576319	5688410	Tw 7	Lacs Twin	82 O/4	571219	5673910
Jo29	Intersection du col Badger	82 O/5	573619	5693010	Us15	Birdwood	82 J/14	610597	5627882
Lm 8	Lac Minnewanka	82 O/6	609719	5681710	Us18	Lac Leman	82 J/14	611746	5624720
Lm 9	Canyon Aylmer	82 O/6	611002	5682104					

Projection universelle transverse de mercator zone 11 Système de référence NAD 83 (Le caractère gras sert à indiquer les coordonnées UTM militaires.)

LÉGENDE

SENTIERS

- Randonnée pédestre (---)
- Randonnée, équitation (.....)
- Randonnée, équitation commerciale (o-o-o-o-o)
- Randonnée, équitation, vélo de montagne (-----)
- Chemin à accès limité (.....)

TERRAINS DE CAMPING

- Feux de camp permis (▲)
- Feux interdits (▲)

Nota : le numéro qui désigne le camping indique approximativement la distance du début de sentier le plus près, p. ex. Lm8 est à 9 km du début du sentier)

Refuges de sentier (↑)

Auberges de l'arrière-pays (↑)

Aires de camping sauvage (■)

Glaciers (■)

Sommets de montagne (●)

CECI N'EST PAS UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE; ELLE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉE COMME GUIDE DE PARCOURS.

Besoin d'idées d'excursions?

Voici quelques suggestions d'excursions dans l'arrière-pays; le parc national Banff offre toutefois de nombreuses autres possibilités. Il est toujours possible de prolonger votre excursion de quelques jours dans n'importe quelle région – le nombre de jours indiqué n'est qu'un minimum. Il existe sur le marché plusieurs excellents guides, cartes topographiques et cartes de loisirs, par exemple : *Canadian Rockies Trail Guide* (2000) 7^e édition de Patton et Robinson; *Classic Hikes in the Canadian Rockies* (2003) de Pole, G.; *Backcountry Banff* (2001) de Potter, M.; *Randonnée pédestre dans les Rocheuses canadiennes* (2002) de Thivierge, P.

Le personnel des centres d'accueil sera enchanté de vous suggérer des excursions ou de vous proposer d'autres sources de renseignements et de documentation. Les randonnées d'un jour vous intéressent? Pour avoir plus d'information, procurez-vous le dépliant *Courtes randonnées dans le parc national Banff*.

Excursions de deux jours

Lac Minnewanka, 8 km (aller seulement); gain d'élévation : nul
Sentier de randonnée très fréquenté le long de la rive du lac, à parcourir à pied ou à vélo en début ou en fin de saison. Le début du sentier se trouve dans l'aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka. Retour par le même chemin. L'été, le lac Minnewanka est le lieu de prédilection des bateaux à moteur. Restez une journée de plus et découvrez le col Aylmer ou le belvédère Aylmer. **Le terrain de camping Lm8 et le secteur du col Aylmer sont fermés durant la saison de la shépherdie du Canada.**
Camping : Lm8, intersection du col Aylmer
Carte topographique : 82 O/6
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Lac Glacier, 8,9 km (aller seulement), gain d'altitude : 210 m
Ce sentier de randonnée est très fréquenté en début de saison. Il débute au nord de Saskatchewan Crossing, en bordure de la promenade des Glaciers, et mène à un camping qui donne sur l'un des plus grands lacs de l'arrière-pays du parc national Banff.
Camping : Gl 9, lac Glacier
Carte topographique : 82 N/15
Carte de loisirs Gem Trek : *Bow Lake Saskatchewan Crossing*

Lacs Twin, 8,7 km (aller seulement); gain d'altitude : 605 m
On peut accéder aux lacs Twin par deux sentiers. Le premier part du belvédère du Lac-Vista, sur la route 93, et le second commence au ruisseau Altrude, sur la Transcanadienne, et suit un parcours moins difficile et moins pittoresque.
Camping : Tw7, lacs Twin
Cartes topographiques : 82 O/4, 82 O/5
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Sommet du lac Elk, 11,5 km (aller seulement); gain d'altitude : 610 m
Les premiers kilomètres de ce sentier, qui commence à la station de ski du mont Norquay, mènent à une forêt dense. Le camping est situé dans les prés subalpins du col Elk, à environ 2 km du lac Elk. **Ce secteur est fréquenté par les groupes de randonnée équestre.**
Camping : Ek13, sommet du lac Elk
Cartes topographiques : 82 O/4, 82 O/5
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Ruisseau Mosquito/col Molar, 9,8 km (aller seulement); gain d'altitude : 535 m
Ce sentier débute au point de départ du sentier du Ruisseau-Mosquito (en bordure de la promenade des Glaciers). Installez votre tente au camping du Ruisseau-Mosquito (à environ 6 km du point de départ du sentier) et faites une randonnée jusqu'au col Molar; vous traverserez certains des prés alpins les plus vastes du parc national Banff. Les feux sont interdits.
Camping : Mo5, ruisseau Mosquito
Carte topographique : 82 O/4

Excursions de trois jours

Lac Egypt, 12,4 km (aller seulement); gain d'altitude : 655 m
Vous pouvez partir du stationnement de la station de ski Sunshine Village, en passant par le ruisseau Healy, pour vous rendre au camping du Lac-Egypt ou au refuge de sentier, et revenir par le même chemin, en passant par le col Healy. Restez deux nuits si possible pour explorer davantage les trésors du coin.
Camping : E13, lac Egypt ou abri du sentier du Lac-Egypt
Carte topographique : 82 O/4
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Secteur du ruisseau Bryant, area 45 km total distance; 45 km (aller-retour); gain d'altitude : 455 m
Ce sentier, qui part du mont Shark, dans la région de Kananaskis (Alberta), mène à deux terrains de camping et à un refuge de sentier. De cet endroit, on peut faire des randonnées d'un jour menant aux cols Wonder, Allenby ou Assiniboine. Attendez-vous à entendre des hélicoptères. **L'accès à ce sentier est restreint aux cols Allenby et Assiniboine durant la saison de la shépherdie du Canada.**
Camping : 2 nuits au camp McBride Br14, au lac Marvel Br13 ou au refuge de sentier du Ruisseau-Bryant
Cartes topographiques : 82 J/14, 82 J/13
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Mystic Pass 37 km; gain d'altitude : 580 m
Ce sentier, qui part de la station de ski du mont Norquay, commence en longeant les eaux rapides du ruisseau Forty Mile. Le deuxième jour, vous passerez par le lac Mystic et monterez par la région alpine du col Mystic (où il peut y avoir encore de la neige à la fin de l'été). Arrivé au sentier du Ruisseau-Johnston, faites une randonnée relativement facile jusqu'au canyon Johnston, sur la promenade de la Vallée-de-la-Bow, en passant par les sources Ink Pots. **Certains secteurs sont fréquentés par les groupes de randonnée équestre.**
Camping : Fm19, intersection Mystic (première nuit), Jo9, camp Larry (deuxième nuit)
Cartes topographiques : 82 O/4, 82 O/5
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Boucle Skoki, 34 km; gain d'altitude : 1 136 m.
Cette boucle débute au ruisseau Fish (à côté de la station de ski de Lake Louise). Vous parcourez 4 km sur le chemin d'entretien (accès restreint) de la station pour ensuite escalader le col Boulder (qui porte bien son nom, boulder = rocher) et passer par le lac Ptarmigan, avant de descendre au lac Baker. Le deuxième jour, vous contournez le mont Fossil et passerez près du lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki pour aboutir aux prés Merlin. Après avoir escaladé le col Deception, vous regagnerez le sentier d'accès au lac Ptarmigan.
Camping : Sk11, lac Baker (première nuit), Sk18, près Merlin (deuxième nuit)
Cartes topographiques : 82 N/8, 82 N/9, 82 O/5, 82 O/12
Carte de loisirs Gem Trek : *Lake Louise, Yoho*

Excursions de quatre jours

Boucle Assiniboine, 55 km
Ce sentier commence et finit au mont Shark, à Kananaskis Country (Alberta). Vous traverserez trois aires protégées contiguës, et vous pourrez admirer la splendeur de la sixième montagne la plus élevée des Rocheuses canadiennes (mont Assiniboine). **L'accès au sentier est assujéti à des restrictions au col Allenby et au col Assiniboine durant la saison de la shépherdie du Canada.**
Camping : Br14, camp McBride (première nuit); terrain de camping au lac Magog ou refuge de sentier de BC Parks, parc provincial du Mont-Assiniboine (deuxième et troisième nuits), où vous devrez acquies des droits de camping exigés par B.C. Parks; Br13, lac Marvel ou refuge de sentier du ruisseau Bryant (quatrième nuit).
Cartes topographiques : 82 J/14, 82 J/13
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Sunshine – Assiniboine – ruisseau Bryant 55,7 km
Pour faire cette excursion, il est plus commode d'avoir deux véhicules. On peut se rendre au mont Assiniboine depuis la station de ski Sunshine Village, en passant par les prés alpins du col Citadel. Vous pouvez monter à pied le chemin d'entretien (accès restreint) des pistes de ski de la station ou prendre la navette privée pour parcourir les 6,5 km menant au village. Le sentier passe par le ruisseau Bryant et se termine au début du sentier du mont Shark, dans Kananaskis Country (Alberta). **L'accès au sentier est assujéti à des restrictions au col Allenby et au col Assiniboine durant la saison de la shépherdie du Canada.**
Camping : camping Porcupine, parc provincial du Mont-Assiniboine (première nuit); terrain de camping au lac Magog, parc provincial du Mont-Assiniboine (deuxième nuit), où vous devrez acquies des droits de camping; Br13, lac Marvel ou Br14, camp McBride (troisième nuit).
Cartes topographiques : 82 O/4, 82 J/14, 82 J/13
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Sunshine – lac Vista, 40 km
Une série de sentiers en zone alpine relie la station de ski Sunshine Village (accès à pied ou par navette privée) au belvédère du Lac-Vista, sur la route 93. En chemin, découvrez la région du lac Egypt. Après avoir escaladé le col Gibbon, le sentier serpente le long de lacs pittoresques avant de redescendre jusqu'à la route.
Camping : E13, lac Egypt (première nuit); Re14, lac Shadow (deuxième nuit); Tw7, lacs Twin (troisième nuit)
Cartes topographiques : 82 O/4, 82 N/1
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Excursions de cinq jours et plus

Sentier Sawback, 74 km
Cette excursion vous conduit à trois cols spectaculaires. Le sentier traverse une bonne partie du parc national Banff, reliant la ville de Banff à Lake Louise. Il débute à la station de ski du mont Norquay et au ruisseau Fish. **Des excursions guidées à cheval ont lieu dans certaines parties de cette région.** Il existe beaucoup d'endroits pour faire du camping – voici un itinéraire possible de 7 jours :
Camping : Fm19, intersection Mystic (première nuit); Jo9, camp Larry (deuxième nuit); Jo18, ruisseau Johnston ou Jo19, lac Luellen (troisième nuit); Jo29, col Badger (quatrième nuit); Ba15, ruisseau Wildflower (cinquième nuit); Sk11, lac Baker (sixième nuit)
Cartes topographiques : 82 O/4, 82 O/5, 82 N/8
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

Col Mystic – Flint's Park – col Badger 76,4 km
Prévoyez environ sept jours pour faire cette excursion, qui commence et se termine au canyon Johnston. Découvrez les prés subalpins le long du trajet menant à la vallée Flint's Park et traversez les cols éloignés Mystic et Badger. Il est possible que le col Badger soit bloqué par une corniche de neige, même en été.
Des excursions guidées à cheval ont lieu dans cette région.
Camping : Jo9, camp Larry (première nuit); Mi22, vallée du Mystic (deuxième nuit); Cr31, Flint's Park (troisième nuit); Cr37, intersection des lacs Block (quatrième nuit); Jo29, intersection du col Badger (cinquième nuit); Jo18, ruisseau Johnston (sixième nuit); Jo9, camp Larry (septième nuit)
Cartes topographiques : 82 O/4, 82 O/5
Carte de loisirs Gem Trek : *Banff and Mount Assiniboine*

